

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 16 mai 2024  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 16 mai 2024 – 17 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Anastasia Assimakopoulos, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Oren Sebag, représentant de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Valérie Plante et M. Peter Malouf

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

Avant de procéder avec la Période de questions du public, la présidente d'assemblée fait un bref rappel concernant le temps alloué pour chacune des questions et des réponses durant cette période.

---

**1 - Période de questions du public**

À 17 h 01, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Fernando Pellicier	Élu-e responsable (M. Marc Doret)	Est-ce que le conseil d'agglomération de Montréal a le pouvoir d'arrêter la destruction du bâtiment situé sur le territoire de la Cité de Dorval afin de permettre une consultation publique? / Est-ce que le conseil d'agglomération de Montréal peut obliger la Cité de Dorval à publier toutes les études sur ce dossier?

Mme Mariam Awada	Élu-e responsable (M. Luc Rabouin M. François Limoges)	Quelles sont les actions que la Ville de Montréal a prises pour que les universités à Montréal cessent d'investir dans d'autres organismes, autant financièrement qu'académiquement? / Réitère sa question
Mme Rachelle Cournoyer	Élu-e responsable <sup>1</sup>	Demande une consultation publique et des études patrimoniales dans le cadre du projet de démolition d'un bâtiment situé sur le territoire de la Cité de Doval.
M. Peter Grondin	Élu-e responsable (M. Marc Doret)	<b>DÉPÔT DE DOCUMENT</b> Est-ce que le conseil d'agglomération de Montréal a le pouvoir d'arrêter la destruction du bâtiment situé sur le territoire de la Cité de Dorval afin de permettre une consultation publique?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Est-ce que la position de la Ville de Montréal sur le conflit dans la bande de Gaza favorise un groupe de la population plutôt qu'un autre?
M. Leonard Miller	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	Pourquoi est-ce que le projet de l'extension du boulevard Cavendish n'est plus dans les plans?
Mme Maryam Kamali Nezhad	M. Alain Vaillancourt (Mme Christina Smith)	Est-ce que le conseil d'agglomération de Montréal peut intervenir dans le cadre du règlement intitulé <i>Règlement concernant les chiens et les permis s'y rapportant</i> de la Ville de Westmount, particulièrement sur la gestion canine dans le bois Summit?
M. John Pierre Fretz	Élu-e responsable (Mme Christina Smith)	Est-ce que le conseil d'agglomération de Montréal peut intervenir dans le cadre du règlement intitulé <i>Règlement concernant les chiens et les permis s'y rapportant</i> de la Ville de Westmount, particulièrement sur la gestion canine dans le bois Summit? / Réitère sa question

---

<sup>1</sup> Question non répondue en vertu de l'article 31 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

---

À 17 h 33, la présidente d'assemblée fait la lecture de huit questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Danielle Bourassa	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	Est ce que cette investissement ne doit pas faire l'objet d'une analyse sociologique du quartier avant d'être actualiser. J'ai entendue votre entrevue a Paul Arcand et je ne suis nullement rassuré sur la transparence de votre choix. Aucune analyse sociologique a été faite par votre administration concernant la cohabitation avec nos enfants . Je demande a ce que soit faite un exercice indépendant et transparent a ce sujet.

Nicole Corrado	Élu-e de Beaconsfield <sup>1</sup>	Tuer des animaux ne résout pas le problème. Le règlement d'interdiction d'alimentation de Montréal sont beaucoup plus efficaces parce qu'ils éliminent les attractants. Veuillez modifier votre politique de lutte antiparasitaire pour éliminer les attractants et réparer les trous, ainsi qu'un programme de contraception humaine. J'ai remarqué que les boîtes à appâts étaient placées près de poubelles cassées et ouvertes, et des trous non réparés. Veuillez investir dans des solutions non létales comme les bacs à l'épreuve des ours (qui tiennent également les rats à l'extérieur) et l'éducation du public. Tuffbox est un bac à ordures et à recyclage qui éloigne les rongeurs. <a href="https://tuffboxx.com">https://tuffboxx.com</a> <a href="https://www.peta.org/about-peta/faq/is-there-a-humane-way-to-get-rid-of-mice-and-rats/">https://www.peta.org/about-peta/faq/is-there-a-humane-way-to-get-rid-of-mice-and-rats/</a> <a href="https://antipestrepeller.com">https://antipestrepeller.com</a> <a href="https://www.via-pet.com/pest-control/p/contraceptop-forte-for-rats?fbclid=IwAR15EVdQ21_4kYqPuqkX-m2Hyd6y_YF7c9XIVOkO58deqJqkyIRcyu1Djvs">https://www.via-pet.com/pest-control/p/contraceptop-forte-for-rats?fbclid=IwAR15EVdQ21_4kYqPuqkX-m2Hyd6y_YF7c9XIVOkO58deqJqkyIRcyu1Djvs</a>
Maxime Blanchard	Mme Nancy Blanchet (M. Jocelyn Pauzé)	Je suis un riverain du parc Daniel-Johnson qui se situe dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Des équipements sportifs de ce parc, notamment deux terrains de balle/baseball, sont les sources d'un vacarme inacceptable. En 2018, dans un rapport sur le bruit, la santé et la qualité de vie, l'INSPQ a reconnu les installations sportives comme de graves nuisances sonores. En 2020, l'ÉTS allait plus loin et publiait un excellent guide sur la gestion des activités extérieures bruyantes. Aussi en 2020, dans une autre publication, l'organisme VIVRE EN VILLE prévenait des dangers du bruit environnemental. Pourquoi les solutions proposées par l'INSPQ, l'ÉTS et VIVRE EN VILLE ne sont-elles pas appliquées par l'agglomération, par Montréal et ses arrondissements, notamment en ce qui concerne les installations sportives situées trop près des zones d'habitation?
Deepak Awasti	M. Alex Norris <sup>1</sup>	While stating that the city will endeavour to serve residents in the language of their need as it respects the CFL, Mr. Norris argues that the binary attitude of the CFL is almost 50 years old and not reflective of today's society. However, that attitude was reiterated in the preamble of Bill 96; as the supremacy of the French language and nation were strengthened, not reduced to reflect our diversity. By respecting the narrowness of the new CFL, is the city perpetuating a dated, binary worldview in the face of greater diversity? If the city recognizes that access to justice requires the city to be more accommodating of diverse public needs; would it challenge the binary worldview of Bill 96 and guarantee equal access to administrative justice and public services to all residents of the agglomeration in the language of their need and habitual use?

Diana Hernandez	Mme Valérie Plante (Mme Christina Smith)	<p>Would you bring your family to a park where dogs are let run unleashed? The mayor of Westmount, known for her statement "Je suis la fière propriétaire de charm", along with her six disciples, all dog owners, passed a by-law overriding provincial law #128, Article 20, chapter 38.002, requiring dogs to be leashed in public areas. This by-law designates Summit Woods, formerly Summit Park, as a dog run facility, ignoring its status as a sanctuary for wildlife, deserving UNESCO world heritage recognition for its unique urban setting. This green space is not just for a few with unleashed dogs; it is meant to be preserved as a wildlife reserve and shared by all. It's selfish and inconsiderate for dog owners to disregard the safety of others by allowing their dogs to roam unleashed in this unfenced space, disturbing wildlife and humans. Prioritizing the community and environment over the desires of a few is imperative. Public officials should not act on personal agendas.</p>
Frédéric Bédard	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Face aux enjeux de sécurité liés à l'itinérance à Ville-Marie, quelles mesures immédiates la municipalité compte-t-elle mettre en œuvre pour renforcer l'efficacité des programmes d'aide et garantir la sécurité des résidents affectés par cette problématique?</p> <p>Cordialement.</p>
Murray Levine	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>The Québécois have the dubious distinction of being the least charitable group in Canada and the US. Volunteerism is no better.</p> <p>I have a fundraising concept that has raised billions of \$\$ for charities.</p> <p>On April 9, I wrote to most of the mayors here, and asked if they would look into having a motion passed for the sole purpose of increasing charitable giving in QC.</p> <p>No mayor seems to prioritize increasing philanthropy, as I haven't heard back from anyone.</p> <p>Sadly, the Québécois are at the bottom for graduating high school, the bottom for functional literacy, the top for pet abandonment, the bottom for volunteerism and the bottom for charitable giving</p> <p>I believe that a \$7,000 website would bring \$50 million annually to QC charities.</p> <p>Will you be doing what is in the best interest of everyone in QC, and advise Hydro Quebec that it is wiser to spend \$7,000 on a fundraising website and forward it monthly with the Hydro bill, than donate \$19 million annually of public \$\$ to charity?</p>
Eric Fortin	Élu-e responsable (M. Benoit Dorais)	<p>Pourquoi permet-on aux gens du 475 rue Wiseman de peindre un drapeau palestinien sur la porte de leur garage alors qu'il fait qu'on demande à nos voisins si on veut changer la couleur de notre peinture extérieure?</p>

---

<sup>1</sup> Question non répondue en vertu de l'article 31 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 43. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont

soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

## **2 - Période de questions des membres du conseil**

À 17 h 43, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 43.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

### **CG24 0229**

#### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y retirant le point 20.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### **CG24 0230**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2024, à 17 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024.

---

#### **5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

#### **CG24 0231**

##### **Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal »**

Le maire de la Ville de Beaconsfield, M. Georges Bourelle, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2023 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.01

---

#### **CG24 0232**

##### **Dépôt du bilan annuel 2023 du Réseau de suivi du milieu aquatique**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2023 du Réseau de suivi du milieu aquatique, et le conseil en prend acte.

07.01 1244060001

---

#### **CG24 0233**

##### **Dépôt du rapport de validation 2023 relatif au respect des obligations des pôles du réseau PME MTL, en vertu des ententes contractuelles du Programme d'Aide d'Urgence aux Petites et Moyennes Entreprises (PAUPME)**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de validation 2023 relatif au respect des obligations des pôles du réseau PME MTL, en vertu des ententes contractuelles du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), et le conseil en prend acte.

07.02 1245531001

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

À 17 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.03 et 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CG24 0234

**Accorder des contrats à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2024-2025, arrosage et entretien de ces arbres, ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2024 à 2027 - Dépense totale de 7 300 276,47 \$, taxes incluses (contrats : 5 840 221,18 \$ + contingences : 584 022,12 \$ + variation des quantités : 876 033,17 \$) - Appel d'offres public 24-20316 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0577;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour la période 2024-2027, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20316;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Période</b>	<b>Nombre d'arbres</b>	<b>Numéro de lot</b>
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 512 347,81 \$	2024-2027	1 030	1
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	720 039,56 \$	2024-2027	478	2
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 512 576,89 \$	2024-2027	999	3
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 097 728,99 \$	2024-2027	722	4
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	997 527,93 \$	2024-2027	677	5

- 2- d'autoriser un montant de 584 022,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 876 033,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) à la fin des contrats;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1238175001

---

#### **CG24 0235**

**Exercer la première option de prolongation de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 4 156 785,30 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, sur demande, de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à la firme Roland Grenier construction Ltée pour quatre lots (CG22 0502), majorant ainsi le montant total de la dépense de 7 266 183,31 \$ à 11 422 968,61 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation des contrats accordés à Roland Grenier Construction Ltée (CG22 0502), pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 266 183,31 \$ à 10 730 171,06 \$, taxes incluses :

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Roland Grenier Construction Ltée	1	671 534,13 \$
Roland Grenier Construction Ltée	2	1 186 792,79 \$
Roland Grenier Construction Ltée	3	349 056,70 \$
Roland Grenier Construction Ltée	4	1 256 604,13 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 692 797,55 \$ (lot 1 : 134 306,83 \$ + lot 2: 237 358,56 \$ + lot 3 : 69 811,34 \$ + lot 4 : 251 320,83 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1247157006

---

**CG24 0236**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 108 610,66 \$, taxes incluses, pour les services de déchetage de documents confidentiel et de destruction de divers documents et supports dans le cadre du contrat accordé à la firme Confidentiel déchetage de documents inc. (CG19 0110), majorant ainsi le montant total du contrat de 383 615,15 \$ à 492 225,81 \$, taxes incluses, appel d'offres public 18-16059**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 108 610,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services de déchetage de documents confidentiels et destruction de divers documents dans le cadre du contrat accordé à Confidentiel déchetage de documents inc. (CG19 0110), majorant ainsi le montant total du contrat de 383 615,15 \$ à 492 225,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1247685001

---

**Point 20.04**

**Abroger la résolution CG24 0123 / Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford Canada ltée, KIA Québec et la Compagnie General Motors du Canada pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de véhicules légers, suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une durée de 10 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 octobre 2024 - Valeur totale estimée des ententes : 16 990 885,90 \$, taxes incluses (contrat : 14 159 296,58 \$ + contingences : 2 831 859,32 \$)**

Retiré – voir point 3.01

---

**CG24 0237**

**Résilier le contrat accordé à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, approuvé par la résolution CG21 0549 - Appel d'offres 21-18778**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé par le conseil d'agglomération le 30 septembre 2021 (CG21 0549) à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels pour une période de 72 mois dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, conformément à l'appel d'offres public 21-18778;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 2 637 232,28 \$, taxes incluses (2 408 144,59 \$, net de ristourne) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1249222001

---

À 17 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG24 0238**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 7663609 Canada inc., un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 586 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 881,5 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social pour la somme de 846 740 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0653;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 7663609 Canada inc., un terrain vacant d'une superficie de 881,5 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi dans l'arrondissement du Sud-Ouest à des fins de logement social, abordable et familial, pour la somme de 846 740 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite:
  - que selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
  - que le rapport géotechnique démontre une compaction conforme à ce qui est prévue à l'Entente et qu'il est approuvé par le Service de l'habitation;
  - que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés conformément à ce qui est prévu à l'entente et que ceux-ci, sont approuvés par le Service de l'environnement et par le Service de l'habitation;
- 3- d'accepter les stipulations, en faveur de la Ville, contenues dans tout contrat de services professionnels à intervenir, le cas échéant, entre 7663609 Canada inc. et son fiduciaire, pour la disposition du prix de vente, autant que tel contrat de services professionnels soit substantiellement

conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus au projet de contrat de services professionnels joint au dossier décisionnel, et d'autoriser, à cet effet, le greffier à signer tel document;

- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur, si un contrat de services professionnels entre le vendeur et le fiduciaire et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville est nécessaire ou à défaut, d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du vendeur, le tout suivant les précisions qui seront fournies par la Direction des affaires civiles;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239915009

---

### **CG24 0239**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Le Parados inc., un terrain d'une superficie de 668,90 mètres carrés, situé sur le territoire de la Ville de Montréal, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0654;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif, Le Parados inc., immatriculée sous le numéro 1146383360, aux fins de construction d'une maison d'hébergement, un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une superficie de 668,90 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de signer le projet d'acte pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet joint au présent dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.07 1249245002

---

**CG24 0240**

**Approuver un projet d'acte de cession par lequel le Bureau du Taxi de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, liés à ses activités, sans considération monétaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0661;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte de cession par lequel le Bureau du taxi de Montréal cède à la Ville de Montréal l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, liés à ses activités, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1240911001

---

**CG24 0241**

**Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour des travaux de construction dans le futur site transitoire principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 2 717 319,16 \$, taxes incluses (contrat : 2 090 245,50 \$ + contingences : 397 146,65 \$ + incidences : 229 927,01 \$) - Appel d'offres public IMM-15914 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0641;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la phase 1.4, dans un bâtiment de la sécurité publique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 090 245,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15914;
- 2- d'autoriser une dépense de 397 146,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 927,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Afcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1240805002

---

**CG24 0242**

**Accorder un contrat à Plomberie Charbonneau inc. pour l'exécution des travaux de décarbonation du système de chauffage au mazout et sa conversion en système de chauffage électrique dans la maison Mary-Dorothy-Molson située au 9095, boul. Gouin Ouest, arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 740 151,56 \$, taxes incluses (contrat : 592 121,25 \$ + contingences : 88 818,19 \$ + incidences : 59 212,12 \$) - Appel d'offres public IMM-15887 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0642;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Plomberie Charbonneau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du système de chauffage au mazout par un système de chauffage électrique, située au 9095, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 592 121,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15887;
- 2- d'autoriser une dépense de 88 818,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 212,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1247055005

---

À 17 h 47,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0243**

**Accepter la proposition d'entente entre les parties (AO18-17050) opposant la Ville de Montréal et Exprolink inc. (MADVAC) concernant le règlement des différends liés à la qualité et à la fiabilité des voitures-aspirateurs à motorisation électrique (CG18 0451)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0651;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accepter la proposition d'entente entre les parties (AO18-17050) opposant la Ville de Montréal et Exprolink inc. (MADVAC) concernant le règlement des différends liés à la qualité et à la fiabilité des voitures-aspirateurs à motorisation électrique (CG18 0451);
- 2- d'autoriser le dépôt de 254 813,34 \$, taxes incluses, à titre de compensation dans le compte consolidé de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1247567008

---

#### **CG24 0244**

**Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes de chauffage au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment situé au 297, chemin Senneville, Senneville (Maison des employés) - Dépense totale de 202 102,42 \$, taxes incluses (contrat : 149 705,50 \$ + contingences : 22 455,82 \$ + incidences : 29 941,10 \$) - Appel d'offres public IMM-15908 (1 seul soum. conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0640;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Septem inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment situé au 297, chemin Senneville, Village de Senneville (Maison des employés), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 705,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15908;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 455,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 29 941,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1247055004

---

#### **CG24 0245**

**Approuver l'avenant n° 1 à l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme et autoriser une dépense additionnelle de 498 284,32 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une passerelle au-dessus du milieu humide qui traverse la voie cyclable (CG22 0388), majorant la dépense totale de 1 709 537,27 \$ à 2 207 821,59 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0650;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant #1 à l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire maximale de 498 284,32 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 709 537,27 \$ à 2 207 821,59 \$;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1248698003

---

#### CG24 0246

**Abroger la résolution CG24 0137 / Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Les Services EXP inc. (4 667 410,13 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (2 974 978,13 \$, taxes incluses), pour fournir des services en ingénierie et en aménagement du domaine public pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement d'un an, reconductible deux fois - Appel d'offres public no. 23-20157 (7 soum) / Autoriser le directeur des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'une année chacune, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0646;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0137;
- 2- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement du domaine public, en ingénierie et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-2015;

<u>Contrat</u>	<u>Firmes</u>	<u>Somme maximale</u>
1	Les Services EXP inc.	4 667 410,13 \$
2	FNX-INNOV inc.	2 974 978,13 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes FNX-INNOV inc. et Les Services EXP inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'une année chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'urbanisme, mobilité et infrastructures et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1247211002

---

**CG24 0247**

**Autoriser une dépense additionnelle de 550 120,88 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 472,55 \$ à 4 217 593,43 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant n° 1 à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0647;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 550 120,88 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 472,55 \$ à 4 217 593,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'avenant 1 au contrat à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1249563004

---

À 17 h 48,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0248**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 439 485,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait dans le cadre du contrat accordé à Démix Béton, division de CRH Canada inc. (CG21 0347), majorant ainsi le montant total estimé des contrats de 4 934 461,35 \$ à 6 373 946,62 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0622;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 251 726,32 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait, dans le cadre du contrat accordé à Démix Béton, division de CRH Canada inc. (CG21 0347), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 934 461,35 \$ à 6 373 946,62 \$, taxes incluses;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	1	156 077,57 \$
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	2	1 095 648,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 187 758,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	1	23 411,64 \$
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	2	164 347,31 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1245437001

---

#### CG24 0249

**Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée, pour le projet Chambres de vanne et de mesure, Électricité et Instrumentation, Travaux 2023, pour un montant de 1 170 522,31 \$, taxes incluses (contrat : 975 435,25 \$ + contingences : 97 543,53 \$ + incidences : 97 543,53 \$) - Appel d'offres public DRE-P23040-C (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0629;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vanne et de mesure, électricité et instrumentation, Travaux 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 975 435,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23040-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 543,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 97 543,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1246263003

---

**CG24 0250**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre, sous la rue Albanel entre la rue de Coutances et la rue Belherbe - Dépense totale de 1 650 667,93 \$, taxes incluses (contrat : 1 265 371,16 \$ + contingences : 189 805,67 \$ + incidences : 195 491,10 \$) - Appel d'offres public DRE-20A06-P23044-167931-C (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0630;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre, sous la rue Albanel entre la rue de Coutances et la rue Belherbe, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 265 371,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-20A06-P23044-167931-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 189 805,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 195 491,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1244656001

---

**CG24 0251**

**Accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une période de 38 mois, soit de juin 2024 à juillet 2027 inclusivement - Dépense totale de 1 198 010,76 \$, taxes incluses (contrat : 1 089 100,69 \$ + variation de quantité : 108 910,07 \$) - Appel d'offres public 24-20362 (3 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0623;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une période de 38 mois, soit de juin 2024 à juillet 2027 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 089 100,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 24-20362;
- 2- d'autoriser une dépense de 108 910,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1247675001

---

**CG24 0252**

**Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc., pour des travaux de bases et d'éclairage dans le boulevard Alfred-Nobel, dans le chemin de la Côte-Vertu et dans l'avenue Armand-Chaput, dans les arrondissements Saint-Laurent et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 276 137,42 \$ (contrat : 1 029 256,20 \$ + contingences : 158 394,72 \$ + incidences : 88 486,50 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 507507 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0636;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de base et d'éclairage, dans le boulevard Alfred-Nobel, dans le chemin de la Côte-Vertu et dans l'avenue Armand-Chaput dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 029 256,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507507;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 394,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 88 486,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1247231019

---

À 17 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0253**

**Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 277 785,35 \$, taxes incluses, pour le support et l'entretien du système de surveillance et de localisation, dans le cadre du contrat accordé à Dyplex Communications Itée (CG21 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 449 960,41 \$ à 727 745,76 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0625;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et d'autoriser une dépense additionnelle de 277 785,35 \$, taxes incluses, pour le support et l'entretien du système de surveillance et de localisation, dans le cadre du contrat accordé à Dyplex Communications Ltd (CG21 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 449 960,41 \$ à 727 745,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1240206001

---

#### **CG24 0254**

**Accorder un contrat à XO Construction inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche, 295, chemin de Senneville, Senneville (QC) - Dépense totale de 602 928,90 \$, taxes incluses (contrat : 418 509 \$ + contingences: 83 701,80 \$ + incidences : 100 718,10 \$) - Appel d'offres public IMM-15907 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0639;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à XO Construction inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche, 295, chemin Senneville, Village de Senneville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 418 509 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15907;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 701,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 718,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1248386001

---

#### **CG24 0255**

**Accorder un contrat de gré à gré à SIR Solutions inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement de l'entretien et du support du système de points de vente (SPDV), pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029, pour une somme maximale de 776 456 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0626;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à SIR Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien et du support du système de points de vente (SPDV), pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029, pour une somme maximale de 776 456 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser la directrice de la Direction solutions d'affaires – Institutionnelles, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247684002

---

#### **CG24 0256**

**Autoriser un ajustement à la baisse des quantités de licences pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG21 0278), pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0627;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser un ajustement à la baisse des quantités de licences pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG21 0278), pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no. 1 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1249563005

---

#### **CG24 0257**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et maintenance d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Axon Public Safety inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 690 391,81 \$ à 738 488,15 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0689;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 48 096,34 \$, taxes incluses, pour le support et maintenance d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé à Axon Public Safety inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 690 391,81 \$ à 738 488,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1242881002

---

À 17 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG24 0258**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans les rues de Salaberry et Marsan ainsi que dans les bretelles 4-O et 4-E de l'autoroute 15 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 22 556 340,75 \$, taxes incluses (contrat : 18 050 000 \$ + contingences : 2 707 500 \$, incidences : 1 798 840,75 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 748 541,06 \$, taxes incluses (Contrat entente : 650 905,27 \$ + contingences : 97 635,79 \$) pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente - Appel d'offres public 510201 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0698;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal et Bell) dans les rues de Salaberry et Marsan, ainsi que dans les bretelles 4-O et 4-E de l'autoroute 15 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 18 050 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510201;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 707 500,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 798 840,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 748 541,06\$, taxes incluses (contrat entente : 650 905,27 \$ + contingences : 97 635,79 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1237231098

---

**CG24 0259****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux d'aménagement d'un réseau express vélo (REV) et d'un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Henri-Bourassa et d'un REV sur la rue Jean-Talon et la réfection de quais de la rue Berri / Dépense totale de 37 115 240,16 \$, taxes incluses (contrat : 29 744 671,88 \$ + contingences : 4 461 700,78 \$ + incidences : 2 908 867,50 \$) - Appel d'offres public 472910 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0700;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un réseau express vélo et d'un service rapide par bus sur le boulevard Henri-Bourassa et d'un réseau express vélo sur la rue Jean-Talon ainsi que la réfection de quais sur la rue Berri, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 744 671,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 472910;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 461 700,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1247231017

**CG24 0260****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM), dans l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 33 330 050,46 \$, taxes incluses (contrat : 26 100 000,01 \$ + contingences : 3 286 828,91 \$ + incidences : 3 943 221,54 \$) - Appel d'offres public 503401 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 26 100 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 503401;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 286 828,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 3 943 221,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1247231022

---

#### **CG24 0261**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Les Services EXP inc., pour des services professionnels de surveillance de travaux de divers mandats, dont les Réseaux Express Vélo (REV) Jean-Talon, Henri-Bourassa et Berri, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois / Dépense totale de 11 778 803,79 \$, taxes incluses (contrat : 9 460 740,87 \$ + variation de quantités : 1 419 111,13 \$ + déboursés : 473 037,04 \$ + indexation : 425 914,75 \$) - Appel d'offres public 24-20325 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0709;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les Services EXP inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la surveillance de travaux, pour la somme maximale de 9 460 740,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20325;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 419 111,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 473 037,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 5- d'autoriser une dépense de 425 914,75 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
- 8- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1247231033

---

**CG24 0262**

**Autoriser une dépense additionnelle de 590 628,87 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie », dans le cadre du contrat accordé à 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG22 0189), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 773,25 \$ à 4 134 402,12 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0703;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 590 628,87 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie », contrat accordé à 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle), dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG22 0189), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 773,25 \$ à 4 134 402,12 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1248009002

---

À 17 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0263**

**Autoriser une dépense additionnelle de 139 752,11 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 548 347,54 \$ à 10 688 099,65 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 139 752,11 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 548 347,54 \$ à 10 688 099,65 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1248009003

---

#### **CG24 0264**

**Autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 24 368 838,46 \$ à 24 529 803,46 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0705;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 24 368 838,46 \$ à 24 529 803,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1248009004

---

#### **CG24 0265**

**Conclure une entente d'achat contractuelle avec Brenntag Canada inc. d'une durée de sept mois pour la fourniture et la livraison de charbon actif en poudre destiné à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire - Montant total de l'entente : 220 862,38 \$, taxes incluses (contrat : 192 054,24 \$ + variation des quantités : 28 808,14 \$) - Appel d'offres public 24-20370 (2 soum., un seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0690;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuel, d'une durée de sept mois, par laquelle Brenntag Canada inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de charbon actif en poudre destiné à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20370 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Lot	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Nombre de soumissionnaires conformes par lot
Charbon actif en poudre - format vrac	Brenntag Canada inc	192 054,24 \$	1

- 2- d'autoriser une dépense de 28 808,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités pour la durée de l'entente;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brenntag Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1247100002

#### CG24 0266

**Conclure une entente-cadre avec FNX INNOV inc., pour des services professionnels pour avant-projet, conception, accompagnement et surveillance pour le projet Sainte-Catherine Est, pour une durée de 60 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 16 112 056,28 \$, taxes incluses (contrat : 12 412 333,08 \$ + variation de quantités : 1 861 849,96 \$ + déboursés : 868 863,32 \$ + indexation : 969 009,92 \$) - Appel d'offres public 24-20322 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0707;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la surveillance de travaux, pour la somme maximale de 12 412 333,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20322;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 861 849,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 868 863,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 969 009,92 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 60 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

- 6- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 7- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1247231032

---

#### CG24 0267

**Accorder un contrat à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, du 17 juin 2024 au 16 juin 2025, pour la somme totale de 1 090 624,11 \$, taxes incluses, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots - Appel d'offres public 23-20302 (Un seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, La Compagnie Keleny (Keleny inc.), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période d'un an avec une option de prolongation d'un an pour chacun des lots, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la cour municipale de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 090 624,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20302 :

Soumissions conformes	Lots	Montants (avant taxes)	Montants (taxes incluses)
Keleny inc.	Lot 1	134 450 \$	154 583,89 \$
Keleny inc.	Lot 2	814 125 \$	936 040,22 \$
Total		948 575 \$	1 090 624,11 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de la Compagnie Keleny (Keleny inc.) pour le lot 2;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1242085001

---

À 17 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0268**

**Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour contribuer à la mise en valeur du parc Frédéric-Back, le maintien en opération d'un pavillon d'accueil pour les visiteurs du Complexe environnemental de Saint-Michel et soutenir la tenue d'événements culturels initiés par des promoteurs locaux sur les terrains qu'il lui sont consentis, pour une somme maximale de 585 000 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0692;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts et du Cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour l'année 2024, pour une somme maximale de 585 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1248781001

---

**CG24 0269**

**Abroger la résolution CG23 0627 / Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., pour la migration du système de gestion du temps de la Ville, UKG Workforce Central, vers la solution infonuagique UKG Dimensions, pour une durée de 60 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2029, pour une somme maximale de 7 246 037 \$, taxes incluses / Autoriser des ajustements à la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour les années 2025 à 2028 pour les montants indiqués au dossier décisionnel**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG23 1216;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., pour la migration du système de gestion du temps de la Ville, UKG Workforce Central, vers la solution infonuagique UKG Dimensions, pour une durée de 60 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2029, pour une somme maximale de 7 246 037 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser des ajustements cumulatifs à la base budgétaire du Service des technologies de l'information : un ajout de 444 000 \$ pour 2025, un ajout de 214 400 \$ pour 2026, un ajout de 154 800 \$ pour 2027 et un ajout de 52 300 \$ pour 2028;

- 4- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires institutionnelles du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1247684003

---

#### **CG24 0270**

**Approuver l'entente entre La Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal portant sur la réalisation des travaux d'implantation d'une voie réservée pour autobus dans le cadre du projet de corridor de mobilité durable Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et l'avenue Marcellin-Wilson**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0712;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver l'entente entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal portant sur la réalisation des travaux d'implantation d'une voie réservée pour autobus dans le cadre du projet de corridor de mobilité durable Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et l'avenue Marcellin-Wilson.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1247231003

---

#### **CG24 0271**

**Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 30<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0721;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 30<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1241084001

---

**CG24 0272**

**Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 16 040 000 \$, à l'organisme à but non lucratif Espace la Traversée pour la réalisation du projet de logement social La Traversée – Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0716;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 16 040 000 \$, à l'Espace la Traversée pour la réalisation du projet de logement social La Traversée - Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1238440001

---

À 17 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0273**

**Autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville de Montréal et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal pour la résolution CG22 0482 adoptée le 25 août 2022 dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0713;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CG22 0482).

Adopté à l'unanimité.

20.41 1249245005

---

#### **CG24 0274**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C., un terrain vacant constitué du lot 6 486 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1 814,6 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Patrick, Laprairie et Augustin-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social pour la somme de 3 834 069 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0724;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C., un terrain vacant constitué du lot 6 486 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1 814,6 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Patrick, Laprairie et Augustin-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social, pour la somme de 3 834 069 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation du Service des affaires juridiques à l'effet que le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'accepter les stipulations en faveur de la Ville, contenues dans le contrat de services professionnels à intervenir entre 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C. et son fiduciaire, l'étude KRB Avocats inc., représentée par M<sup>e</sup> Amanda Gutberg, notaire, pour la réception et la disposition du prix de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer ce contrat de services professionnels, pour en accepter les stipulations en faveur de la Ville, conditionnellement à la réception d'une confirmation du Service des affaires juridiques à l'effet que le projet de contrat est substantiellement conforme au projet de contrat joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de procéder au versement de la somme de 3 834 069 \$ dans le compte en fidéicommis de l'étude KRB Avocats inc., pour que les fonds soient conservés en fidéicommis jusqu'à la signature de l'acte de vente et qu'ils soient disposés conformément aux termes du contrat de services professionnels;
- 6- d'éteindre et d'annuler la servitude personnelle de conservation de la vocation de logement social et communautaire établie en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 27 769 647, et ce, à l'égard du lot 6 486 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel demeure la propriété de 2348-2350 Saint-Patrick S.E.C.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1249915003

---

**CG24 0275**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de S.E.C. 2512 Saint-Patrick, quatre terrains constitués des lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 402,4 mètres carrés, situés respectivement aux 2512-2536, rue Saint-Patrick et aux 2521 et 2527-2533, rue Augustin-Cantin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social, pour la somme de 7 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0725;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de S.E.C. 2512 Saint-Patrick, quatre terrains constitués des lots 1 381 075, 1 381 076, 1 381 077 et 1 381 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 402,4 mètres carrés, situés respectivement aux 2512-2536, rue Saint-Patrick et aux 2521 et 2527-2533, rue Augustin-Cantin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social pour la somme de 7 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature du contrat de services professionnels entre S.E.C. 2512 Saint-Patrick et son fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant, et d'autoriser à cet effet le greffier à signer tel document;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du fiduciaire en fidéicommiss de S.E.C. 2512 Saint-Patrick;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1249915002

---

**CG24 0276**

**Abroger la résolution CG23 0392 / Approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve, au nord de la rue De Boisbriand et à l'ouest de la rue Sanguinet, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation du métro, pour la somme de 710 102 \$, excluant les taxes / Approuver le projet de convention de retenue entre la Ville de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société de transport de Montréal et Leroux Côté Burrogano d'un montant de 266 859,36 \$, garantissant l'engagement de la Ville de Montréal et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à radier l'hypothèque légale et le préavis d'exercice d'une vente sous contrôle de justice inscrits sur le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 22 945 168 et 23 544 971**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0392;

- 2- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation de son réseau de transport souterrain, pour la somme de 710 102 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 3- de fermer et de retirer le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public à toutes fins que de droit;
- 4- d'approuver le projet d'acte de convention de retenue, d'un montant de 266 859,36 \$, entre la Ville de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société de transport de Montréal et Leroux Côté Burrogano, garantissant l'engagement de la Ville de Montréal et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à radier l'hypothèque légale et le préavis d'exercice d'une vente sous contrôle de justice inscrits sur le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 22 945 168 et 23 544 971, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de retenue;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1249652002

---

#### **CG24 0277**

**Conclure une entente cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, par laquelle LinkedIn Corporation s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de son réseau social afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 404 077,80 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 mai 2024**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0727;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de trois ans, par laquelle LinkedIn Corporation s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de son réseau social afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 404 077,80 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1245536001

---

À 17 h 54,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0278**

**Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) visant la construction, l'agrandissement et le réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0617;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction, d'agrandissement et de réaménagement du complexe hospitalier de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont localisé sur les lots 1 360 367, 1 360 638, 3 637 410, 3 637 409, 2 769 053, 1 361 142, 3 775 813, 4 981 205, PC-30473 (4 981 204 et 4 981 206) et 1 360 278 sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé et des Services sociaux, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante du MSSS;

Adopté à l'unanimité.

30.01 1248845002

---

**CG24 0279**

**Approuver l'inscription du secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche du Grand parc de l'Ouest et du Grand parc de l'Est au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal et approuver le dépôt du bilan 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0667;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver l'inscription du secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche du Grand parc de l'Ouest et du Grand parc de l'Est au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1248165001

---

**CG24 0280**

**Renouveler l'adhésion au processus de certification du Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0668;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au processus de certification du Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire à déposer une demande de renouvellement de la certification au nom de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1245503001

---

**CG24 0281**

**Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet d'étude de solutions pour réduire les inondations pluviales du secteur Nicolet-Dézéry**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0664;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);
- 2- que la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables;
- 3- que la Ville de Montréal s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;
- 4- d'autoriser le chef de section Planification et grands projets de la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1249569002

---

**CG24 0282**

**Autoriser le directeur du Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal à approuver, pour et au nom de la Ville, les hypothèses actuarielles utilisées dans la mise à jour des évaluations actuarielles du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal et du Régime de prestations supplémentaires des juges, en vue du transfert de ces régimes au Régime de retraite de certains juges du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> mai 2024 par sa résolution CE24 0663;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser le directeur du Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal à approuver, pour et au nom de la Ville, les hypothèses actuarielles utilisées conformément à l'entente entre la Ville de Montréal et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1243376004

---

À 17 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0283**

**Adopter le Plan approvisionnement responsable 2030**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0733;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le Plan approvisionnement responsable 2030.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1246285001

---

**CG24 0284**

**Autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à nommer des policiers pour remplir les fonctions d'inspecteur en vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, c. I-6.2), afin de veiller à l'application des chapitres II et III de cette loi, et en aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0732;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal de nommer des policiers pour remplir les fonctions d'inspecteur en vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, C. I-6.2), afin de veiller à l'application des chapitres II et III de cette loi, et en aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

d'amender le dossier à l'étude afin que l'objet et la recommandation se lisent comme suit :

« De nommer les policiers du Service de police de l'agglomération de Montréal pour remplir les fonctions d'inspecteur en vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, c. I-6.2), afin de veiller à l'application des chapitres II et III de cette loi. »

La présidente d'assemblée remercie le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, et déclare l'amendement proposé adopté.

La présidente d'assemblée met aux voix le point 30.07, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1246716001

---

**CG24 0285**

**Ratifier l'affectation au montant de 1 317 600 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de ratifier l'affectation au montant de 1 317 600 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1248395001

---

#### **CG24 0286**

##### **Adopter la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0734;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la Feuille de route montréalaise en économie circulaire 2024-2030.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1232885001

---

#### **CG24 0287**

##### **Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2024 par sa résolution CE24 0737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de désigner la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1243599002

---

**CG24 0288**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logements pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1249399017

---

**CG24 0289**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 878 720**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1235092010

---

**CG24 0290**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1245517001

---

**CG24 0291**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1245507001

---

**CG24 0292**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1248018001

---

**CG24 0293**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1249780003

---

À 17 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG24 0294**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0212;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0212;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0458;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

*Il est confirmé que le bon libellé du Règlement est celui ci-haut mentionné comme apparaissant partout au dossier décisionnel, sauf à la recommandation du dossier où il est erroné.*

Adopté à l'unanimité.

42.01 1247862005

*Règlement RCG 24-022*

---

#### **CG24 0295**

##### **Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0213;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0213;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024, par sa résolution CE24 0514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181 ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1249099005

*Règlement RCG 24-023*

---

**CG24 0296**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0214;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0214;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0561;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1247482001

*Règlement RCG 24-024*

---

**CG24 0297**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0215;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0215;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1246907001

*Règlement RCG 24-025*

---

**CG24 0298**

**Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179 et 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0216;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 par sa résolution CG24 0216;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 juin 2023, par sa résolution CE23 1081;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1237680004

*Règlement RCG 24-026*

---

À 17 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à l'organisation de ce dernier conseil d'agglomération dans l'édifice Lucien-Saulnier. Elle donne rendez-vous le mois prochain à l'hôtel de ville patrimonial de Montréal, nouvellement restauré. Puis, elle souhaite un bon retour à tous et à toutes.

---

---

Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

---

Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE